

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 25

Nachruf: Mallet, Anatole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Page 175, 2^e colonne, avant dernière ligne. — Lire : $< v_1$ au lieu de : $< v$.

Page 186, 1^{re} colonne, 6^e ligne. — Lire :

$$2 \frac{4,42}{6,3} = 3,02 \quad \text{au lieu de : } 2 \frac{4,42}{6,3} 3,02.$$

Pages 207, 208 et 209. — Lire : V_f au lieu de : V dans le texte et dans les formules.

Page 208, 1^{re} colonne, 20^e ligne. — Lire :

$$\frac{aV_f}{2g\gamma_0} > 1 \quad \text{au lieu de : } \frac{a\omega_f}{2g\gamma_0} > 1.$$

Page 209, 1^{re} colonne, 7^e ligne du chapitre IV. — Lire : est souvent très courte, au lieu de : est très courte.

Page 209, 2^e colonne, 7^e ligne. — Lire : ; dans ce cas $v_1 =$ au lieu de : alors $v_1 =$.

Page 209, 2^e colonne. — Ajouter à la fin du chapitre IV :

Dans cet exemple, il ne s'agit que d'un retard pratiquement insignifiant dû uniquement à une cause mécanique, mais un retard beaucoup plus considérable peut résulter du mauvais fonctionnement des divers organes actionnant le déchargeur ; nous citerons, tout spécialement, la variation de viscosité de l'huile entre l'été et l'hiver. L'ensemble de ces causes peut provoquer des retards qui rendront illusoire l'effet du déchargeur lorsque la période de la conduite est égale ou plus petite que la durée de ce retard.

La conclusion pratique est qu'il n'est pas prudent de tenir compte, dans le calcul de la conduite, de l'atténuation du coup de bélier qui devrait être produite par le déchargeur lorsque la période $\frac{2L}{a}$ est plus petite que le retard possible dans l'action de cet appareil, car l'onde maximum du coup de bélier aura déjà parcouru toute la conduite avant l'entrée en action du déchargeur ; dans ce cas, cet appareil n'intervient plus que pour atténuer les ondes suivantes du coup de bélier et devient ainsi un précieux auxiliaire de stabilisation du régulateur.

Dans l'exemple précédent, un retard insignifiant de $\frac{1}{4}$ seconde dans le cas d'une fermeture totale en $\frac{2L}{a}$ sec., produit une majoration de 31 % du coup de bélier :

$$B = 81,60 \frac{0,50 - 0,187}{1,153} = 22^m,20$$

au lieu de 16^m,90.

Page 209, 2^e colonne, dans « Conclusion », 11^e ligne. —

Lire : complète effectuées en $\frac{4L}{a}$ sec., ainsi..., au lieu de : complète ainsi...

Rectification.

Les nombres de la quatrième colonne du tableau de la page 247, numéro du 15 novembre dernier, expriment des *milliers* de francs et non des *millions*. Cette coquille n'aura certainement pas échappé à nos lecteurs.

NÉCROLOGIE

Anatole Mallet.

Extrait d'une notice parue dans la *Gazette de Lausanne* :

En novembre 1855, Mallet était admis à l'Ecole centrale de Paris et son oncle Herpin l'amena au foyer de Juste Olivier. Notre grand poète vaudois recevait dans sa famille des élèves de Centrale, surtout des Suisses et des Alsaciens. L'apparte-

ment hospitalier de la place Royale, aujourd'hui place des Vosges, ouvrait ses portes le soir à une société choisie. Des peintres, des littérateurs, des critiques d'art, des médecins apportaient une note vivante d'art, de littérature, dans ce milieu où les jeunes cerveaux rentraient tout imprégnés de sciences exactes. Mallet, avec ses camarades de Suisse et d'Alsace, en a gardé un lumineux souvenir.

Mais arrivons à la carrière de l'ingénieur.

Mallet est connu dans le monde entier comme l'inventeur de la locomotive compound. L'application de ce principe procurant une grande économie de combustible par rapport aux machines à cylindres égaux, fut introduite dans la marine vers 1860. — Mallet dès 1872 poursuivit l'étude de cette application aux locomotives et créa en 1876 la première locomotive compound à deux cylindres pour le chemin de fer à voie normale Bayonne-Biarritz, grâce à l'appui d'Eugène Péreire, président de cette compagnie. Une économie de combustible de 31 % fut réalisée et répondit victorieusement aux nombreuses objections soulevées par les ingénieurs de traction de l'époque. Ceux-ci comprirent peu à peu la valeur du nouveau système qu'ils appliquèrent dès lors à des types divers à deux, trois et quatre cylindres. L'invention de Mallet fut prépondérante dans la création de la locomotive actuelle économique et puissante.

Parmi les ingénieurs de chemins de fer suisses qui ont été des précurseurs de la locomotive compound en suivant l'initiative de Mallet, nous rappellerons le nom du regretté Alfred Rodieux, ingénieur en chef du matériel et de la traction de la Compagnie Suisse-Occidentale-Simplon, qui transforma, en 1888, à Yverdon la « S.O.S. 102 » en locomotive compound. Plus tard, l'inoubliable Emile Frey, auquel le soussigné doit tant d'enseignements précieux, alors ingénieur en chef de la traction du Gothard, construisit ces magnifiques trains rapides, à l'époque les plus beaux du continent, et les fit remorquer par de puissantes locomotives compound du type de Glehn.

Cet ingénieur appliqua, en outre, son système à la locomotive articulée qui porte son nom. Dans cette machine le poids adhérent réparti sur deux groupes d'essieux autorise la circulation d'un puissant engin de traction sur des voies légères et sinueuses.

Le transport des troupes sur le Transsibérien durant la guerre russo-japonaise s'effectua grâce à l'emploi de plusieurs centaines de ces machines. Les plus puissantes locomotives du monde appartiennent à ce système ; elles comportent dix essieux moteurs, pèsent plus de 300 tonnes et permettent de remorquer des trains de 5000 tonnes sur les réseaux américains. — En Suisse, ce système est représenté aux Chemins de fer fédéraux, Rhétiques, Yverdon-Ste-Croix, etc.

Mallet écrivait dernièrement qu'il devait beaucoup pour la réalisation de ses inventions à M. Alf. de Glehn, l'éminent ingénieur de Mulhouse, qui fut l'hôte de Lausanne durant toute la guerre, après avoir été l'un des créateurs et constructeurs de la locomotive moderne à grande vitesse.

Daniel Colladon, le grand savant technique de Genève, et Nicolas Riggensbach, le constructeur du Righi, honorèrent Mallet de leur fidèle estime et amitié. Mais c'est comme chroniqueur du *Bulletin de la Société des ingénieurs civils de France*, fonctions qu'il remplit sans interruption de 1880 à 1918, soit pendant 38 ans, que Mallet se révéla un encyclopédiste technique hors pair. Chaque mois, dans un style limpide et précis, il communiquait à ses nombreux lecteurs les faits intéressants relatifs à l'art de l'ingénieur dans le monde entier, et ces chroniques étaient l'un des principaux attraits de ce *Bulletin*. Documenté comme pas un sur l'histoire de la machine à vapeur, il répara bien des injustices dans la longue série des inventeurs méconnus.

Mallet a été un ingénieur éminent par sa connaissance de la machine à vapeur, ses inventions de premier ordre, sa persévérance, grâce à laquelle il a triomphé des grands obstacles de la routine des chemins de fer et enfin par son talent d'écrivain. Il a été un homme, modeste, d'une probité professionnelle exemplaire, dépourvu de tout esprit affairiste, d'une inlassable servabilité. Officier de la Légion d'honneur, il reçut de sociétés étrangères d'ingénieurs de nombreux prix et distinctions pour ses travaux. — Naturalisé Français, il

eût fait sans doute une carrière brillante aux yeux du monde. Résistant à toute sollicitation, il a toujours voulu rester Suisse.

En terminant cette courte notice nous voudrions citer ces lignes d'une modeste autobiographie qu'il a laissée à sa famille :

« J'ai toujours pensé que si le changement de nationalité peut se justifier dans certains cas, il ne doit jamais être inspiré par des motifs d'intérêt et j'ai tenu à rester Suisse ». Et plus loin sa conclusion : « Je crois pouvoir espérer avoir fait un peu d'honneur à mon pays, à la profession, à l'Ecole centrale, à la Société des ingénieurs civils, c'est mon vœu le plus cher. »

Genève, le 14 novembre 1919.

CAMILLE BARBEY.

Société suisse des ingénieurs et des architectes

*Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central
du 13 novembre 1919.*

Application du tarif des honoraires aux constructions en série. — La section de Zurich a invité le Comité central à examiner l'opportunité d'une révision du tarif des honoraires d'architectes dans le sens d'une différenciation appropriée au cas de répétition d'un même type de maison.

Le président de la commission des normes qui a étudié, le 27 octobre dernier, cette question, de concert avec une délégation de la dite commission et avec un représentant du B. S. A., propose de ne pas entrer en matière pour le moment. L'art. 7 des prescriptions spéciales du tarif prévoit des réductions pour les cas semblables. Il est impossible de fixer actuellement une échelle obligatoire de ces réductions, en raison du défaut d'expérience ; en outre il serait difficile de condenser en une formule pratique les facteurs résultant de la grande diversité des travaux de ce genre. Il faut donc s'en remettre à l'architecte du soin de faire usage avec à-propos et dans la mesure convenable de l'art. 7 dans chaque cas. Le Comité central se rallie à cette manière de voir et décide de ne pas établir des dispositions spéciales visant ces réductions.

Une des associations de secours aux employés victimes du chômage a proposé que d'autres sociétés similaires déjà fondées ou en voie de formation s'entendissent pour procurer du travail aux employés des professions de l'architecte ou de l'ingénieur.

Le Comité central appuie cette proposition ; la S. S. I. A., comme telle, n'exerce pas d'activité dans le domaine de la prévoyance, qu'elle a abandonné à l'initiative des sections. Le

Comité central, toutefois, serait disposé à offrir ses bons offices pour l'échange des adresses de ces associations. Le secrétariat est chargé de recueillir ces adresses et de les porter, le cas échéant, à la connaissance des intéressés.

Le cours sur l'organisation et l'exploitation moderne des entreprises, prévu pour le milieu de janvier est ajourné jusqu'à nouvel avis par suite de difficultés.

AVIS AUX ABONNÉS A L'ÉTRANGER

Nous prions instamment nos abonnés à l'étranger, de bien vouloir nous adresser le montant de leur renouvellement d'abonnement pour 1920 en francs suisses, d'ici au 10 janvier prochain.

Les abonnés de Paris, dont les bandes ne portent pas le numéro de l'arrondissement, sont priés de bien vouloir nous l'indiquer, l'Administration des Postes demande cette adjonction.

L'ADMINISTRATION.

CARNET DES CONCOURS

Banque Populaire de la Broye, à Payerne.

Cet établissement ouvre un concours d'idées entre les architectes vaudois ou de nationalité suisse régulièrement établis dans le canton de Vaud depuis 5 ans au moins, pour l'étude d'un bâtiment destiné au siège central de la Banque à Payerne.

Le terme de ce concours est le 14 février 1920, avant 5 h. du soir.

Toute demande complémentaire de renseignements doit être adressée à l'Administration de la Banque avant le 31 décembre 1919.

Le jury chargé d'examiner les projets est composé, outre de M. J. Schwab, directeur de la Banque Populaire de la Broye, de MM. les architectes Daxelhofer, à Berne, et Fatio, à Genève, avec, comme suppléant, M. Suter, architecte, à Bâle.

Une somme de 6000 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie entre trois ou quatre projets.

Le programme mentionne que la Banque se réserve toute liberté quant à l'élaboration des plans définitifs. Le jury émettra son opinion à ce sujet lors du jugement.

Le résultat de ce concours sera publié dans le *Démocrate* et le *Journal de Payerne*.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
			Fr.	
Comité central	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Lausanne	Société de Banque suisse	31 déc. 1919	25 000 et 5000 pour achats	Architectes suisses.
Saint-Gall	Bâtiments administratifs	1 ^{er} mars 1920	20 000 et 5000 pour achats	Architectes saint-gallois.
Genève	Bâtiments universitaires	—	—	Architectes genevois établis dans le canton ou hors du canton.
Genève (Saconnex)	Bâtiments communaux	—	—	Architectes genevois établis dans le canton.
Chaux-de-Fonds	Temple national	15 janvier 1920	7500	Architectes suisses.
Chaux-de-Fonds	Gr. salle Maison du Peuple	24 janvier 1920	15 000	Architectes suisses.
Zurich	Banque Populaire Suisse	31 mars 1920	35 000 Achat : 2000 par projet	Architectes suisses établis dans le canton de Zurich avant le 1 ^{er} janvier 1919.
Berne	Plan d'alignement et de construction	31 mars 1920	15 000 et 1500 par projet acheté	Architectes bernois ou établis à Berne avant le 1 ^{er} janv. 1919.
Payerne	Banque Populaire	14 février 1920	6000	Architectes vaudois ou suisses établis dans le canton dep. 5 ans